

## Note Brève et Synthétique Comptes Administratifs 2022 et Budgets Primitifs 2023

Les **comptes administratifs** retracent l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par chacun de ces budgets entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022. Ils sont en concordance avec les Comptes de Gestion élaborés par le Trésorier. Les comptes administratifs et les comptes de gestion seront proposés à l'approbation du conseil communautaire lors de la séance du 12 avril 2023.

Les **budgets primitifs** constituent un acte de prévision et d'autorisation. Les budgets des collectivités respectent les principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre en dépenses et en recettes. Le vote du budget est encadré par de nombreuses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Par cet acte juridique qu'est le vote du budget en assemblée délibérante, le Président de l'EPCI, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Les budgets primitifs peuvent être modifiés ou ajustés en cours d'année au travers des décisions modificatives (DM) ou du vote d'un budget supplémentaire (BS).

Les budgets primitifs sont soumis au vote du conseil communautaire lors de sa séance du 12 avril 2023.

Les comptes administratifs 2022 et les budgets primitifs 2023 seront disponibles sur le site Internet de la collectivité et sont consultables sur simple demande à l'accueil de la collectivité, aux jours et horaires d'ouverture du siège administratif.

Vendée Grand Littoral assumait 8 budgets en 2022 :

- **Le budget Principal**, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics
- **Le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés**
- **Le budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**
- **Le budget annexe de l'Assainissement Collectif DSP**
- **Deux budgets annexes des Ports de plaisance** (Jard sur Mer et Talmont Saint Hilaire)
- **Le budget annexe des Ateliers-Relais** (au nombre de 5 sur le territoire)
- **Le budget annexe des Zones d'Activités Economiques**



## I. BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retrace l'essentiel de l'activité de Vendée Grand Littoral et notamment ses missions de service public liées :

- Aux politiques sportives, culturelles, à l'action sociale d'intérêt communautaire, à l'action économique, au tourisme
- A l'entretien du patrimoine communautaire : voirie d'intérêt communautaire, bâtiments, véhicules, aires d'accueil des gens du voyage, etc.
- A l'administration générale et « services supports » permettant de faire fonctionner la collectivité
- Aux services communs mutualisés qui sont mis à la disposition des communes membres

### a. Compte administratif 2022

2022 a été sur le plan financier, une année de transitions et de mutations, caractérisée en premier lieu par la mise en place de la Redevance Incitative pour l'enlèvement des déchets ménagers, qui engendre une recomposition budgétaire.

Par ailleurs, les orientations budgétaires de la collectivité, traduisant sa volonté de conduire un projet de territoire répondant aux enjeux démographiques, économiques, sociaux et environnementaux de Vendée Grand Littoral, impliquent la mise en oeuvre d'un plan d'investissement de 30 M€ sur la période 2021-2026. En phase avec ces orientations, une mise à jour du taux de la taxe sur le foncier bâti a été votée en 2022. Au travers de cette dynamique fiscale, le territoire se garantit les moyens nécessaires pour la réalisation des actions du projet territorial, dans un contexte où une large part des ressources fiscales pilotables lui échappent au profit de dotations sur lesquelles il n'a pas la main.

Les grands équilibres du compte administratif 2022 sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2022				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Fonctionnement (exercice) - réel	13 790 764,04	16 027 430,78	2 236 666,74
	Fonctionnement (exercice) - ordre	713 733,35	153 212,58	-560 520,77
	Cumul fonctionnement	14 504 497,39	16 180 643,36	1 676 145,97
B	002 Résultat reporté N-1		1 270 558,65	1 270 558,65
C = A+B RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT				2 946 704,62
D	Investissement (exercice) - réel	5 763 095,20	5 419 668,55	-343 426,65
	Investissement (exercice) - ordre	290 029,00	850 549,77	560 520,77
	Cumul investissement	6 053 124,20	6 270 218,32	217 094,12
E	001 Résultat reporté N-1		1 196 540,90	1 196 540,90
F=D+E RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT				1 413 635,02
G=C+F RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE				4 360 339,64



La section de fonctionnement comprend en recettes :

- Les **produits de fiscalité** directe et indirecte (10 777 374 M € dont 4.054 M€ sont reversés aux communes au travers des attributions de compensation)
- Les **dotations d'Etat et d'autres organismes** (2 111 600 € dont 1 197 920 € pour la seule Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat),
- Les **produits des services** (régies de recettes, services communs, mutualisations de personnel et transferts de charges, et ventes diverses pour 2 953 615 € (ce poste est en progression compte tenu de l'externalisation de l'activité déchets : la masse salariale liée à l'activité « déchets » est remboursée par le budget annexe au budget principal)
- D'autres **produits de gestion courante** à hauteur de 14 839 €
- Des **atténuations de charges** (remboursements suite à arrêts maladie et embauches en contrats aidés) pour 134 269 €

Les charges de la section de fonctionnement sont constituées par :

- Les **charges à caractère général (1 807 225 €), en diminution de 14% par rapport à 2022**, en raison de la sortie de l'activité « déchets » du budget général. Les charges à caractère générale représentent les dépenses liées à l'énergie, fluides, entretien courant, maintenance, prestations de services, fournitures, télécommunications, déplacements, etc.
- Les **charges de personnel (6 018 366 €)**, en progression de 6%
- Les **« atténuations de produits » (4 511 389 €)** correspondent d'une part aux Attributions de Compensation (4 054 679 €), c'est-à-dire la part de fiscalité qui est reversée annuellement aux communes membres pour neutraliser les impacts financiers de la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique et des transferts de compétences des communes à la CC. D'autre part, la collectivité reverse à l'Etat un montant annuel de 446 757 € environ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources mis en place depuis la réforme de la taxe professionnelle. Divers dégrèvements pour un montant de 9 953 € ont été réalisés
- les « autres charges de gestion courante » s'établissent à 1 403 653 € et représentent essentiellement les **contributions et participations à des organismes extérieurs** (associations, syndicats, sociétés publiques locales...) ainsi que les indemnités.
- les **charges financières** sont les remboursements des intérêts des emprunts contractés (48 631 €)
- des charges exceptionnelles pour 1499 €
- les **dotations aux amortissements** des immobilisations, permettant de financer le renouvellement des biens (713 733 €) ainsi que les plus-values sur cessions de biens

**En 2022, et compte tenu de la sortie de l'activité « déchets » du budget principal, les recettes réelles de fonctionnement ont connu une diminution de -7.9 % par rapport à 2021, et les charges de - 9.8 %. Pour 2022, l'autofinancement de la collectivité est donc en légère hausse à un niveau de 2, 236 M€**

En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 5,472 M€ et concernent :

- Les **bâtiments** pour 2 043 K€ (rénovation toiture de la recyclerie, nouveau siège communautaire...)
- Le **Numérique** avec le déploiement de la fibre optique (983 K€) – Vendée Grand Littoral investira ainsi 4 M€ en 4 ans pour permettre le raccordement de l'ensemble des habitants à la fibre optique
- Les **équipements culturels et le patrimoine** (685 K€) : maison de la grenouillère, bibliothèques, mobilité/vélo
- Les **sports et loisirs (556 K€)** avec notamment la finalisation de la salle de gymnastique à Moutiers les Mauxfaits



- Les **fonds de concours versés aux communes** (478 K€) pour soutenir la réalisation de projets d'intérêt communal

Le remboursement du capital des emprunts représente 210 K€.

Les recettes d'investissement se composent principalement :

- Des **réserves issues des excédents de fonctionnement capitalisés** pour 1.08 M€
- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour 603 K€
- Des subventions à hauteur de 705 M€
- Des amortissements à hauteur de 713 K€

Les Restes à Réaliser représentent les engagements de dépenses ou de recettes pris par la collectivité avant le 31/12 de l'exercice, mais qui n'ont pas pu être réalisés avant cette date. Ces dépenses (1.235 M €) et ces recettes (424 K €) seront donc reportées sur l'exercice 2023.

### b. Budget Primitif 2023

Le BP 2023 du budget principal s'inscrit dans la lignée du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en assemblée délibérante le 8 mars 2023. La trajectoire financière 2023 fixée à cette occasion s'appuie sur :

- ✓ **La mise en œuvre du projet de Vendée Grand Littoral qui entre dans une phase particulièrement active de réalisation, tant au travers de ses investissements que des politiques publiques mises en œuvre ;**
- ✓ **Une rationalisation des charges malgré un contexte inflationniste et la hausse significative du coût de l'énergie ;**
- ✓ **Un niveau de Capacité d'Autofinancement Brute prévisionnelle de 1,6 M€, en progression par rapport au budget 2022**
- ✓ **Un programme d'équipements ambitieux pour répondre aux défis environnementaux, sociaux, économiques et démographiques du territoire**

Le budget primitif 2023 s'équilibre en section de fonctionnement à 17 559 896,38 € et en investissement à 12 230 089,02 €.

BUDGET 2023				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Fonctionnement (exercice) - réel	14 860 041,87	16 457 421,76	1 597 379,89
	Fonctionnement (exercice) - ordre	2 699 854,51	155 770,00	-2 544 084,51
	Cumul fonctionnement	17 559 896,38	16 613 191,76	-946 704,62
B	002 Résultat reporté N-1		946 704,62	946 704,62
<b>C = A+B</b>	<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 559 896,38</b>	<b>17 559 896,38</b>	<b>0,00</b>
D	Investissement (exercice) - réel	11 930 619,02	7 981 047,66	-3 949 571,36
	Investissement (exercice) - ordre	299 470,00	2 835 406,34	2 535 936,34
	Cumul investissement	12 230 089,02	10 816 454,00	-1 413 635,02
E	001 Résultat reporté N-1		1 413 635,02	1 413 635,02
<b>F=D+E</b>	<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>	<b>12 230 089,02</b>	<b>12 230 089,02</b>	<b>0,00</b>
<b>G=C+F</b>	<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>			<b>0,00</b>

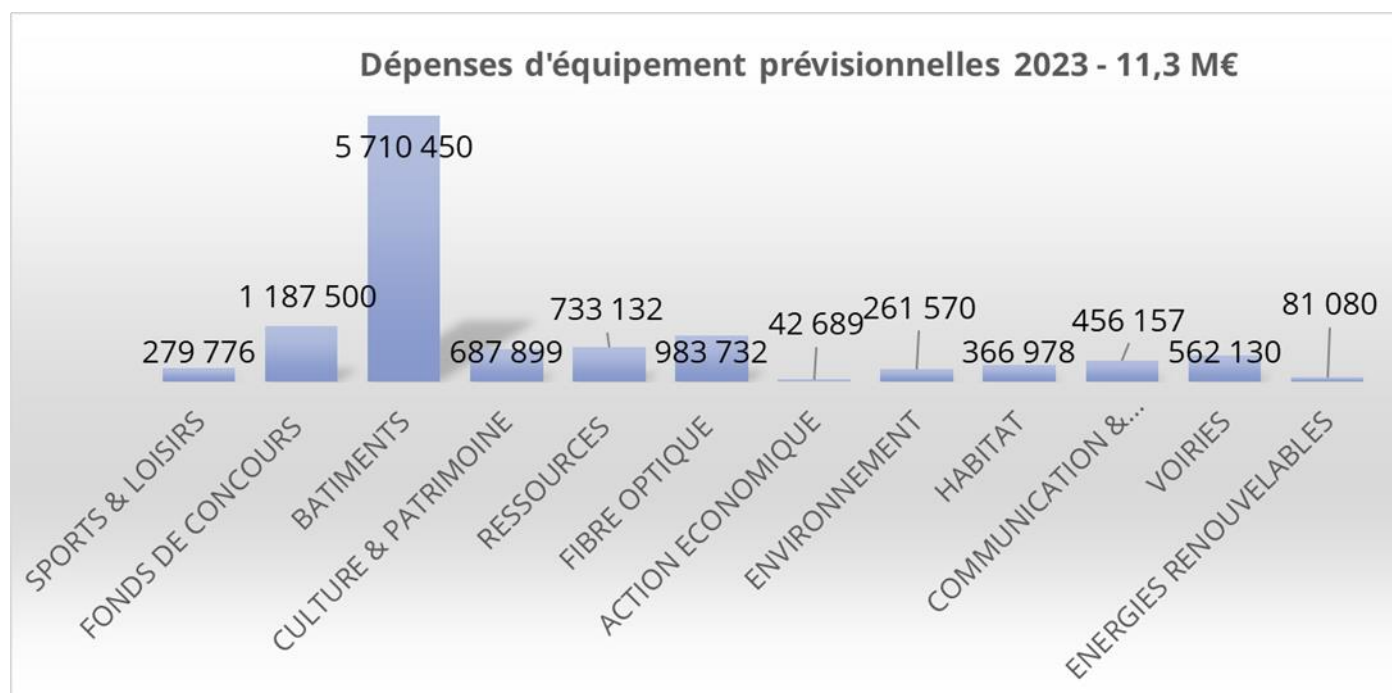
Ainsi, les « charges à caractère général » s'élèvent en prévisionnel à 2 300 737 € et les charges de personnel pourraient atteindre 6 298 312 €. En parallèle, les contributions aux organismes extérieurs (chapitre 65) s'établissent à 1 461 953 €.



**En recettes, la collectivité bénéficiera en 2023 d'une dynamique de la fiscalité directe, du fait de la revalorisation des bases liée à la forte inflation (7.1% estimée), ainsi qu'à la dynamique naturelle de la fiscalité.** Les produits fiscaux prévisionnels s'établissent à 11 254 600 €, soit +6% par rapport au BP 2022. En revanche, il est à noter la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), qui dès 2023 sera remplacée par une fraction de TVA nationale allouée aux EPCI.

**Les dépenses d'équipement 2023 sont projetées à 11.3 M€ avec notamment :**

- La poursuite de la construction du siège communautaire à Talmont Saint Hilaire
- Poursuite du déploiement de la fibre à l'abonné
- Les actions en matière de mobilité et déplacements vélo
- Le déploiement des panneaux d'informations numériques et de la signalétique de zones d'activités
- Les fonds de concours versés aux communes dans le cadre de projets structurants : près de 1.2 M€ y seront consacrés en 2023
- etc.



Ces investissements seront financés principalement par l'autofinancement et le fonds de roulement de la collectivité, constitutif d'un autofinancement élevé, par des subventions ainsi que par l'emprunt à hauteur de 1.85 M€.

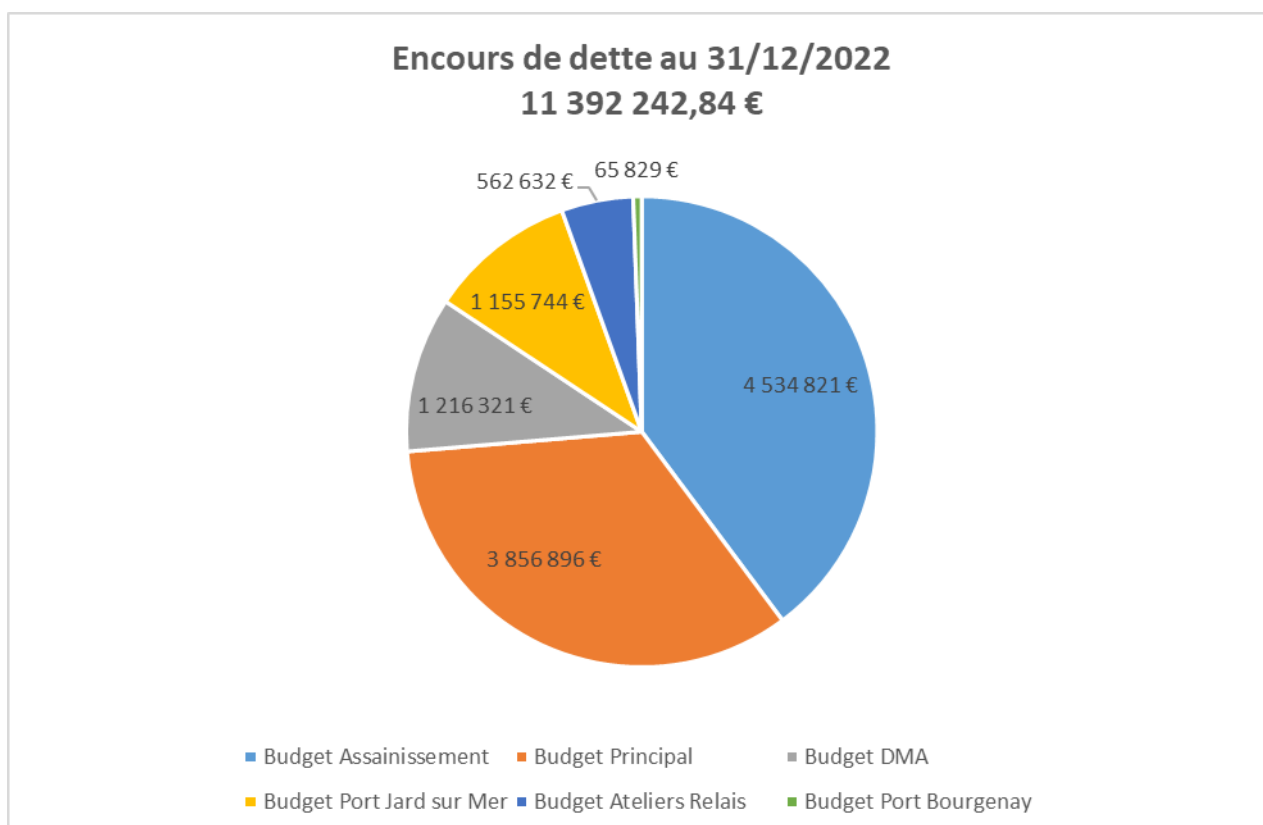
### c. La dette

**Vendée Grand Littoral se caractérise par une dette faible** ; elle s'élève au 31/12/2022 à 3.855 M € sur le budget principal. **Ainsi, l'encours de dette par habitant représente 113 €, soit près de deux fois moins que la moyenne nationale des CC à FPU en 2021 (204 €).**



La capacité de désendettement, qui traduit la durée que mettrait la collectivité à rembourser son encours de dette en y consacrant la totalité de sa capacité d'autofinancement, est de 1.72 année. Elle a progressé (0.69 année en 2021) compte tenu de l'emprunt réalisé en 2022 (3 M€). Par comparaison, le « seuil d'attention » est fixé à 12 années.

En consolidant l'ensemble des budgets de la CC, avec les budgets annexes, l'encours de dettes atteint 11.392 M€ au 31/12/2022.





## II. Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés

Le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) retrace l'activité de collecte et de traitement des ordures ménagères. Depuis 2022, l'ensemble du territoire est concerné par la redevance incitative établie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la TEOM.

Compte tenu de la nature de ses recettes, ce service constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), autonome financièrement. Cela signifie que **ce service se finance exclusivement au travers des redevances perçues auprès des usagers.**

### a. Compte administratif 2022

En section d'exploitation, les recettes (5.975 M€) couvrent l'ensemble des dépenses de l'exercice (5.673 M€) ce qui représente un excédent global de clôture de 301 595,24 €. En investissement, l'excédent global de clôture s'élève à 819 595,70 €, tenant compte d'un emprunt réalisé en 2022 à hauteur de 700 000 €.

### b. Budget Primitif 2023

**Le budget primitif 2023 s'équilibre en fonctionnement à 6 039 736,19 € et en investissement à 1 921 990,08 €.**

En investissement, sont programmés :

- le renouvellement de 2 véhicules de collecte,
- la mise à niveau du parc de colonnes enterrées et aériennes avec l'installation de contrôle d'accès sur les colonnes,
- la mise en conformité de déchetteries
- l'achat de bacs de collecte et de composteurs pour équiper les foyers du territoire.

Enfin, le budget DMA présente un encours de dettes de 1 216 320 € au 31/12/2022.

## III. Budget annexe SPANC

Le budget annexe SPANC retrace l'activité du service public de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire. L'équilibre est assuré au travers des redevances perçues auprès des usagers du service (environ 7000 usagers).

### a. Compte administratif 2022

La section de fonctionnement est excédentaire sur l'exercice (26 951,91€, soit 58 761,63 € avec les résultats antérieurs). La section d'investissement est excédentaire à 10 983,03 €.

### b. Budget Primitif 2023

Le budget « SPANC Régie » s'équilibre à 291 261,63 € en fonctionnement et à 44 428,85 € en section d'investissement.



## IV. Budget annexe Assainissement Collectif

Vendée Grand Littoral est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en matière d'assainissement collectif ; à ce titre 16 communes sont desservies en assainissement collectif.

En 2022, la réalisation d'un Schéma Directeur de l'assainissement collectif a mis en évidence la nécessité de réaliser un plan pluriannuel d'investissement de 42 M€ sur les 10 années à venir, comprenant notamment l'aménagement et mise aux normes de 8 stations de traitement (18 M€), le renouvellement des réseaux existants (12 M€), des extensions de réseaux (2.8 M€), le renforcement et la fiabilisation du réseau (3.2 M€).

### a. Compte administratif 2022

Le budget Assainissement Collectif DSP présente un résultat d'exploitation (résultat global de clôture) de 4 345 904,86 € et un excédent d'investissement de 3 556 029,58 € au 31/12/2021. La Capacité d'autofinancement brute sur ce budget est de 3 M€.

### b. Budget Primitif 2023

Le Budget primitif 2023 s'équilibre à 6 738 325,21 € en exploitation et 11 463 512,85 € en investissement. L'encours de dette au 01/01/2023 s'élève à 4.535 M€.

## I. Budgets annexes Ports de Plaisance

Vendée Grand Littoral est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la création, la gestion, l'aménagement et l'entretien des ports de plaisance du territoire : **Bourgenay (Talmont Saint Hilaire) et Jard sur Mer.**

Compte tenu de la nature industrielle et commerciale du service de gestion d'un port de plaisance (SPIC), l'activité de chaque port est retracée au sein d'un budget distinct, afin de garantir l'autonomie financière de chaque service. Ainsi, chaque port doit s'autofinancer au travers des recettes qu'il perçoit auprès de ses usagers. **Des mutualisations sont toutefois possibles** en termes de ressources humaines et logistiques, permettant **une optimisation des moyens** tout en garantissant un niveau de service qualitatif et en renforçant l'attractivité touristique et économique de nos ports.

### a. Compte administratif 2022

Le Port de plaisance de Jard sur Mer présente à la clôture de l'exercice un excédent de 263 131,59 € en exploitation et un excédent de 99 128,75 € en investissement.

Le Port de plaisance de Talmont Saint Hilaire présente à la clôture de l'exercice un excédent de 1 830 746,70 € en exploitation et un déficit de - 76 827,18 € en investissement.

### b. Budget Primitif 2023

Le budget du Port de plaisance de Jard sur Mer s'équilibre à 659 261,69 € en fonctionnement et 316 522,04 € en investissement.





Les redevances perçues auprès des usagers ainsi que les autorisations d'occupation temporaire du domaine public représentent près de 383 K€. Les charges de personnel seraient de l'ordre de 132 K€ et les charges générales, de 265 K€.

Le budget du Port de plaisance de Talmont Saint Hilaire s'équilibre à 3 154 487,56 € en fonctionnement et 2 119 142,14 € en investissement.

Les redevances perçues auprès des usagers ainsi que les autorisations d'occupation temporaire du domaine public représentent environ 1.4 M€. Les charges de personnel seraient de l'ordre de 380 € et les charges générales, de 785 K€.

## V. Budget annexe Ateliers Relais

Le concept d'atelier-relais permet de soutenir l'activité économique du territoire et le démarrage de nouvelles activités professionnelles. En offrant à la location des bâtiments adaptés à une activité professionnelle, avec des loyers généralement attractifs, Vendée Grand Littoral offre aux opérateurs des solutions temporaires, transitoires, pour amorcer une activité, ou amortir un surcroît d'activité, par exemple.

Vendée Grand Littoral gère à ce jour 4 ateliers relais présents à Champ Saint Père (2 ateliers), Moutiers les Mauxfaits, et Talmont Saint Hilaire.

### a. Compte administratif 2022

La section de fonctionnement présente un excédent de 192 743,05 € à la clôture de l'exercice, obtenue notamment grâce à une subvention d'équilibre en provenance du budget principal, pour 170 K€.

La section d'investissement est déficitaire à - 167 998,72 €.

L'encours de dettes au 31/12/2021 s'élève à 562 632 € (4 emprunts).

### b. Budget Primitif 2023

En 2019, le budget s'équilibre en fonctionnement à 124 700,50 € et en investissement 237 694,90 €.

## VI. Budgets annexes Zones d'Activités Economiques

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Vendée Grand Littoral assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques (ZAE) de son territoire.



**Le budget « zones d'activités économiques » a pour vocation de retracer les dépenses d'aménagement et de commercialisation des zones.** Il s'équilibre au travers des ventes de terrains et une fois les terrains vendus, l'excédent ou le déficit de la zone est intégré au budget principal de la collectivité. Puis, les dépenses d'entretien des zones achevées (voiries, espaces verts...) sont comptabilisées au sein du budget principal.

Au sein des budgets ZAE, une comptabilité dite « de stock » doit être tenue, permettant de valoriser le stock de foncier au regard du coût des travaux effectués. Ces opérations dites « d'ordre » représentent une part importante de ces budgets. Comptabilisées en dépenses et en recettes, elles sont neutres budgétairement.

**a. Compte administratif 2022**

La section de fonctionnement présente un excédent de 77 095,64 € et la section d'investissement de - 3 096 309,53 €.

Les principales dépenses concernent des acquisitions de terrains à la Boissière des Landes, Angles, et des travaux d'aménagement à Talmont Saint Hilaire (zone des Rogues).

L'encours de dettes des différentes zones au 31/12/2022 est nul.

**b. Budget Primitif 2023**

Le budget primitif 2023 s'équilibre à 6 051 735,39 € en fonctionnement et 8 658 504,28 € en investissement.

Les principales dépenses (dépenses réelles 2023 = 2.95 M€) correspondent à :

- Aménagement de la Zone de la Dugeonnière 3 à Angles : 805 K€
- Aménagement de la zone des Arpents à Talmont Saint Hilaire : 675 K€
- Acquisitions foncières à la Boissière des Landes (zone des Acacias 4) : 646 K€
- Poursuite de l'aménagement de la zone des Rogues à Talmont Saint Hilaire : 610 K€

